

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34 désignant M. Grand perrin (Maurice), administrateur du 2° échelon de la France d'Outre-Mer, Commandant du Cercle de Diyibouti, comme représentant de l'Administration au Conseil d'administration de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de la Côte Française des Somalis prouvant et rendant exécutoires

n° 34

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 janvier 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret 18 juin 1884

Vu le décret n° 48-163 du 28 janvier 1968 déterminant les conditions d'application dans les Territoire d'Outre-Mer et les Territoires sous relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, des dispositions du décret du 10 mai 1927 concernant l'Office national et les Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de guerre, et notamment son article G

Vu l'arrêté ne 219 du 27 février 1950 promulguant le décret susvisé

Vu le décret ne 50-297 du 1er mars 1950, modifiant et complétant le décret ne 48-163 du 28 janvier 1942, ;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. —M. Grandperrin (Maurice), administrateur 2° échelon de la France d'Outre-Mer, Commandant de Cercle de Djibouti, est désigné comme représentant de l'Administration au Conseil d'administration de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Lefebvre, rapatrié. Art. 2 —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SApoul..